

# Musique (divers cours)

RÉF | 8846

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

**Différents cours sont proposés dans plusieurs catégories :**

#### **Formation musicale :**

initiation, formation musicale, formation musicale "créatif approche globale".

#### **Formation instrumentale :**

accordéon, clarinette, clavecin, cuivres, flûtes, guitares, percussions, piano, saxophone, violon, violoncelle.

#### **Formation vocale :**

chant, musique de chambre vocale, formation vocale jazz.

#### **Section jazz :**

ensembles jazz, flûte et sax jazz, formation générale jazz, formation vocale jazz, guitare jazz, piano jazz, trompette jazz.

**Cours complémentaires :**

chant d'ensemble, écriture et analyse, musique de chambre et ensemble instrumental, musique de chambre vocale, ensemble jazz, formation générale jazz, pratique des rythmes du monde (ateliers du rythme).

**Certification(s)  
visée(s)**

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

**Type de formation** [Enseignement artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

**Durée** Variable, selon la filière.

**Horaire**

**Début** 1e septembre une fois par an

**Coût** 109€ élèves nés avant le 15/10/2002 - Coût réduit pour certains publics : 76€ ou gratuit -

## CONDITION D'ADMISSION

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous

**Prérequis  
administratifs**

(enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

**Connaître**

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et  
postuler**

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous par téléphone dans la période renseignée, pour vous inscrire de fin août à mi-octobre.

**Organisme****Académie Arthur De Greef**

Rue de Neufchâtel  
1060 Saint-Gilles  
Tél: 02 538 64 50  
<http://www.acadegreef.be>